



L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 28 décembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26	Présents(es) : Messieurs Thierry BLASCO, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Mesdames Lydie FINELLO, Claude HOMEHR, Carmen LABILLE, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Nelly DELELIGNE.
Nombre de Membres présents	17	Représentés(es) par leur suppléant(e) : Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.
Nombre de pouvoirs	8	Ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Madame Claude HOMEHR. Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Richard BRUGGER. Monsieur Roland BROQUET avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Madame Raphaële LANTHIEZ. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Marie-Thérèse LEROY avait donné pouvoir à Madame Nelly DELELIGNE.
Nombre de suffrages exprimés	25	Absents(es) excusés(es) : Madame Annie DUCHENE.
Votes Pour	25	Assistaient : Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion.
Votes Contre	0	
Abstention	0	

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

2024_02_06

CONSEIL D'ADMINISTRATION – ORGANISATION / ACTUALISATION

1) Election d'un nouveau membre au Bureau

Le Président rappelle que lors de l'installation du Conseil d'Administration du 3 novembre 2020, il a été décidé par délibération N° 2020_11_21 de fixer le nombre de membre du bureau à dix, à savoir le Président, les quatre Vice-présidents, trois membres des collectivités et établissements affiliés et deux membres représentant le collège spécifique des collectivités et établissements publics non affiliés.

Suite à l'annonce de la démission de Mr Jean Jacques LAGOGUEY, administrateur et membre du Bureau en tant que représentant des collectivités et établissements affiliés, au 1^{er} janvier 2024 pour l'ensemble de ses fonctions au sein du CDG 10, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du bureau sur le collège des collectivités affiliées.

Le Président procède à un appel de candidatures.

Monsieur Michel LAMY, Maire de Maizières la Grande Paroisse, propose sa candidature pour ce poste vacant.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils acceptent de voter à main levée. Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ce vote à main levée.

Poste à pourvoir pour le collège des collectivités et Etablissements Publics :

Est candidat Monsieur Michel LAMY.

Monsieur Michel LAMY recueille **25 (vingt-cinq) voix** et est proclamé élu et installé dans les fonctions de Membre du Bureau du Centre de Gestion.

2) Actualisation de la composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ont été élus et installés dans leur fonction le 3 novembre 2020 (délibération 2020_11_16). La composition de notre Conseil a depuis été modifiée dans le cadre de démissions successives.

Le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, organise l'attribution et le remplacement des administrateurs, en application de l'article 17.

1 - Suite à la démission de Monsieur Jean Jacques LAGOGUEY (Maire de Chaudrey), représentant titulaire du collège des collectivités affiliées, son suppléant Monsieur Roland BROQUET (Maire de la commune nouvelle AIX-VILLEMAUR-PALIS) est à compter du 1^{er} janvier 2024, nommé membre titulaire (sans suppléant).

2 – Considérant l'organisation de nouvelles élections municipales au sein de la commune nouvelle, Monsieur BROQUET, ayant décidé de ne pas présenter de candidature à cette élection, il perdra au jour de l'élection du nouveau maire d'Aix-Villemaur-Palis, sa qualité d'administrateur de notre établissement.

L'article 17 du décret N°85-643 stipule que « *En cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des communes ou des établissements publics au conseil d'administration du centre de gestion est remplacé par son suppléant. Lorsque le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel au premier candidat non élu figurant sur la même liste et ayant qualité pour représenter soit les communes, soit les établissements publics. Si, pour les mêmes motifs, le siège ne peut être pourvu par ce dernier, il est fait appel à son suppléant, ou, à défaut, au candidat titulaire non élu suivant ou à son suppléant.* »



Considérant les listes de candidats déposées lors de l'élection des représentants des collectivités affiliées siégeant au Conseil d'Administration de notre établissement,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement d'un administrateur titulaire et d'un administrateur suppléant, seront élus

- Titulaire : Monsieur Jean Marie CASTEX, Maire de ROUILLY SAINT LOUP
- Suppléant : Monsieur Bernard DE LA HAMAYDE, Maire de SAINT PARRES LES VAUDES

3 – Considérant la démission de ses fonctions au sein du Conseil Municipal de Troyes de Monsieur Fadi DAHDOUH, membre désigné par le CMAS de la Ville de Troyes en tant que représentant titulaire sur le collège spécifique au titre des établissements publics non affiliés. L'article 20-6 du décret N° 85-643 précité précise que : « *en cas de décès, de démission ou de perte de la qualité pour siéger, le membre titulaire représentant des communes ou de l'ensemble des établissements publics du conseil spécifique est remplacé par son suppléant* ». Madame Rachida BOUDADI, devient donc représentant titulaire du CMAS de Troyes au titre du collège spécifique des collectivités non affiliées. Il n'est pas procédé à son remplacement en tant que membre suppléant.

Les membres du Conseil d'Administration **arrêtent** la nouvelle composition du Conseil d'Administration (effective dès le départ de Monsieur BROQUET) comme suit :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLEGE DES COLLECTIVITES AFFILIEES			
	TITULAIRES		SUPPLEANTS
1	Mr BLASCO Thierry Maire de BREVIANDES	1	
2	Mr VIART Jean-Michel Maire de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	2	
3	Mr BALLAND Alain Conseiller Municipal de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	3	Mme LEDOUBLE Catherine Maire de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
4	Mr BARONI Dominique Maire de BAR-SUR-SEINE	4	Mme QUARTIER Marion Maire de MAROLLES-LES-BAILLY
5	Mr LAMY Michel Maire de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	5	
6	Mr BLASSON Christian Maire de SAINT-LEGER-PRES-TROYES	6	Mr RESLINSKI Jean-François Maire d'ISLE-AUMONT
7	Mr BORDE Philippe Maire de BAR-SUR-AUBE	7	Mme CAILLET Laurence Maire de BAYEL
8	Mr BRUGGER Richard Maire de CHAUCHIGNY	8	Mr DE COCKBORNE Gilles Maire de VILLENEUVE-AU-CHEMIN
9	Mr DALLEMAGNE Philippe Maire de SOULAINES-DHUYS	9	
10	Mme DUCHENE Annie Maire d'ESTISSAC	10	Mr LEPRINCE Didier Maire de FONTVANNES
11	Mr DYON Patrick Maire de ROUILLY-SACEY	11	Mr HANDEL William Maire de VAILLY
12	Mme FINELLO Lydie Maire de BREVONNES	12	Mr ROBERT Jean-Claude Maire de MAILLY-LE-CAMP
13	Mme HOMEHR Claude Maire-Adjointe de CRENEY-PRES-TROYES	13	Mr SIBOIS Laurent Maire de BRIENNE-LE-CHÂTEAU
14	Mme LABILLE Carmen Maire de MERY-SUR-SEINE	14	Mme GAUDY Solange Maire de LE CHENE
15	Mr MAGLOIRE Arnaud Maire de SAINTE-SAVINE	15	Mme BETTINGER Sylviane Maire-Adjointe de LA CHAPELLE-SAINT-LUC
16	Mr MAILIER Denis Maire d'AVANT-LES-RAMERUPT	16	Mr STEINMANN Alain Maire de VOUE
17	Mr CASTEX Jean Marie Maire de Rouilly Saint Loup	17	Mr DE LA HAMAYDE Bernard Maire de Saint Parres les Vaudes
COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES			
18	Mr CAMUT Jean-Marie Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON Maire de MARCILLY-LE-HAYER	18	Mr ADAM Loïc Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE ET AUBE Maire-Adjoint dr Rilly-Sainte-Syre
19	Mme LANTHIEZ Raphaële Présidente de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS Maire de Soligny-les-Etangs	19	Mr HUPFER Jean-Michel Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHAOURCOIS ET DU VAL D'ARMANCE Maire de Lagesse
20	Mr RESIDORI Jean-Philippe Vice-Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS DE CHAMPAGNE Maire de Chalette-sur-Voire	20	Mr JACQUINET Olivier Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE Maire de Mesnil-Sellières
COLLEGE SPECIFIQUE			
Ville de Troyes			
21	Mme HELIOT-COURONNE Isabelle Maire-Adjointe de TROYES	21	Mme LE CORRE Marie Maire-Adjointe de TROYES
22	Mr MANDELLI François Conseiller Municipal de TROYES	22	Mr DUPATY Christian Conseiller Municipal de TROYES
CMAS DE TROYES			
23	Mme ZAJAC Anna Conseillère Municipale de TROYES	23	Mme LEMELLE Flavienne Maire-Adjointe de TROYES
24	Mme BOUDADI Rachida Conseillère Municipale de TROYES	24	
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
25	Mme LEROY Marie-Thérèse Conseillère Départementale	25	Mr RAGUIN Jacky Conseiller Départemental
26	Mme DELEIGNE Nelly Conseillère Départementale	26	Mme ZELTZ Anne-Marie Conseillère Départementale



Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 1er février 2024

Le Président,



Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 16/02/2024



Le Président,

Thierry BLASCO

